

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 11 FÉVRIER 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures sous la présidence de M. Duparc, Maire.

Secrétaire de Séance : Monsieur André DUPARC

Présents : MM. Aymont, Fol, Escoffier adjoints, Mmes Favre, Schröder, Morel, Deville N., MM. Ponard, Vesin, Emery, Deville, Perréal, Carlod, Debouche, Merme,

Absentes : Mmes Debladis, Martinek.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2014
3. Déclarations d'intention d'aliéner
4. CCMA
 - a. Délibération aménagements extérieurs
 - b. Vente appartement courrier agence immobilière
 - c. Avenant n°2 Entreprise Goncet
5. SEMCODA
6. Rémunération des agents recenseurs
7. Rapport des commissions
8. Courriers - Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur André Duparc est désigné secrétaire de séance.

2. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 janvier 2014

Le compte-rendu du 14/01/2014 est accepté à l'unanimité.

3. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner, il s'agit de :

- La propriété de Mme WYSS Gilberte, La Citadelle – 170 rue de Ruybot, F292 et F293,
Acquéreurs : M. et Mme ARNOULD Loïc, 95 rue de Pré Bachat 01550 COLLONGES.

- La propriété de M. PERRÉAL Jean, 42 rue de Ruybot, F1638 et F1639,
Acquéreurs : M. FREYTAG Fabrice et Mme CHEVALIER Laetitia, 10 route de Motey 70140 CHANCEY.

- La propriété de M. ODET Michel et Mme CESCA née ODET Janine, 121 Grand'rue, F817 F820 F48 et F47,
Acquéreurs : M. et Mme ARNAUD André, 123 Grand'rue 01550 COLLONGES.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas faire valoir son droit de préemption sur ces trois propriétés.

4. Centre Communal Multi-Activités

a. Délibération aménagements extérieurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le plan de financement définitif de l'aménagement des espaces publics aux abords de divers équipements publics et du groupe scolaire.

Dépenses

Honoraires Architectes du Paysage	50.125 € HT
Socotec SPS	1.950 € HT
Marché EVD	661.729,50 € HT
SIEA éclairage public	13.104,18 € HT
SIEA éclairage abords	8.680,03 € HT
Total	735.588,71 € HT

Recettes

Région Rhône Alpes	7.500,00 € HT
Réserve parlementaire	10.000,00 € HT
Subvention Conseil Général	30.000,00 € HT
Autofinancement et emprunt	688.088,71 € HT
Total	735.588,71 € HT

A l'unanimité les membres présents acceptent le nouveau plan de financement des aménagements extérieurs.

b. Vente appartement courrier agence immobilière

M. le Maire donne lecture d'un courrier de l'Agence immobilière pour la proposition de l'achat d'un T2 à 3.600€/m².

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal avait fixé par délibération du 21/02/2013 le prix de vente de ces appartements à 4.000€/m². Mais à ce jour aucune proposition d'achat ne nous est parvenue. Le Conseil Municipal avait décidé qu'il serait prêt à baisser le prix de vente si aucune proposition d'achat ne lui parvenait avant fin décembre 2013.

Après un débat M. le Maire propose de fixer le prix de vente à 3.800€/m². Cette proposition est acceptée à la majorité. (13 pour, 2 contre, 1 abstention).

c. Avenant n°2 Entreprise Goncet chauffage plomberie

M. le Maire présente au Conseil Municipal un avenant n°2 concernant la climatisation des locaux kinés et la réalisation de bouches d'entrée d'air dans le local boucherie pour un montant de 21.668,69€ HT.

Climatisation local kiné	20.276,69 € HT
Entrée air boucherie	1.392,00 € HT
Montant HT	21.668,69 € HT
Montant TTC	25.915,75€ TTC

Le Conseil Municipal accepte cet avenant à l'unanimité.

5. SEMCODA

La SEMCODA désire installer pour ses locataires des bacs d'ordures semi-enterrés sur la parcelle communale F1155 qui se situe à l'angle de la rue Bizot et de la rue de la Bière. La SEMCODA assurera la gestion des bacs (entretien et nettoyage des abords, prendra à sa charge la reprise des abords, la plantation de haies décoratives et le déplacement d'un candélabre).

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de signer avec SEMCODA une convention pour la mise à disposition gracieuse du terrain nécessaire à l'implantation de ces 2 bacs d'ordures ménagères.

6. Rémunération des agents recenseurs

Quatre agents recenseurs ont été recrutés pour assurer ce travail du 15 janvier au 15 février 2014.

M. le Maire propose de rémunérer ces agents sur la base d'un SMIC mensuel. La commune percevra une indemnité de l'INSEE.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette proposition.

7. Rapport des commissions

- a. M. Fol s'insurge car un fossé a débordé suite aux pluies diluviennes, mais cela provenait de la négligence d'un exploitant agricole après entretien d'une haie. Cet exploitant s'est empressé à remédier à ce désordre.
- b. Des travaux de busage de fossé ont été entrepris chemin des Iles.
- c. M. Fol se réjouit du manque de neige car cela permet au service de la voirie d'entretenir les arbustes, la taille des haies, l'entretien du matériel et du rangement de celui-ci.
Il nous informe que le tracteur de 30 ans d'âge est HS. Il faudra donc prévoir son remplacement.
- d. Lors d'un précédent conseil il avait été décidé d'installer des panneaux de commercialisation pour les logements du CCMA.
M. le Maire présente au Conseil Municipal une proposition de l'entreprise Inter Publicité : réalisation de 2 panneaux épaisseur 8mm format 3.000 x 2.000 pour un montant de 1.490,40 € TTC, la pose étant assurée par la commune.
A l'unanimité le Conseil Municipal accepte cette proposition.

8. Courriers – Divers

- Lettre de M. et Mme Coursange 58, chemin de la Forêt qui se plaignent que ce chemin et ses abords sont devenus un espace sanitaire canin. Un rappel de la législation paraîtra dans le prochain écho collongeois.

La séance est levée à 21h30.
